

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23
Pouvoirs : 5

Date convocation : 19/09/2025
Affichage : 19/09/2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du **25 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le 25 septembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET

Absents excusés : Julian GAILLARD, Sébastien BROUSSARD, Patrick FERRERES, Johanne TRIOULIER, Guylène BLAES, Jean-Marie BOSCUS.

Pouvoirs : Julian GAILLARD à Anne-Marie PIJEAU, Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Guylène BLAES à Liliane PERISSAGUET, Jean-Marie BOSCUS à Patrice CLAVEL,

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR BUDGET ANNEXE MAISON DE L'ENFANCE 2025 :

Sur proposition de Monsieur le Président, et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DONNE SON ACCORD à la mise en œuvre de la Décision Modificative n°1 suivante sur le budget annexe Maison de l'Enfance 2025 :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR BUDGET PRINCIPAL 2025 DE LA MAISON DE L'ENFANCE								
FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses			Recettes		
			Crédits votés au B.P. 2025	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1	Crédits votés au B.P. 2025	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1
012	64111	Rémunération personnels titulaires	204 000,00 €	90 000,00 €	294 000,00 €			
012	64113	Rémunération personnels non titulaires	162 085,97 €	55 000,00 €	217 085,97 €			
TOTAL 012			366 085,97 €	145 000,00 €	511 085,97 €			
013	6419	Remboursement sur rémunération de personnel				33 299,00 €	40 000,00 €	73 299,00 €
TOTAL 013						33 299,00 €	40 000,00 €	73 299,00 €
70	7066	Redevances et droits des services à caractère social				82 744,00 €	20 000,00 €	102 744,00 €
TOTAL 70						82 744,00 €	20 000,00 €	102 744,00 €
74	74751	Participations GFP de rattachement				313 000,00 €	60 000,00 €	373 000,00 €
74	747888	Autres				261 958,00 €	25 000,00 €	286 958,00 €
TOTAL 74						807 044,00 €	85 000,00 €	1 012 044,00 €
TOTAL			366 085,97 €	145 000,00 €	511 085,97 €	923 087,00 €	145 000,00 €	1 188 087,00 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride
Le Président,


Francis CHABALIER